

# // PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

**Que vous soyez salariée ou demandeur d'emploi en situation d'handicap, vous avez droits aux mêmes dispositifs de formation que les autres.**

Màj - MC – 01/01/2025

Tout **salarié** peut bénéficier d'une formation professionnelle. Elle a pour objet de favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle, de permettre le maintien dans l'emploi, de favoriser le développement des compétences et l'accès aux différents niveaux de qualifications professionnelles.

Pour mettre en place votre formation, parlez-en aux Ressources Humaines de votre Entreprise qui déterminera un plan de formation.

## **Le Plan de Formation, qu'est-ce que c'est ?**

Il s'agit des actions de formation définies dans le cadre de la gestion du personnel de l'entreprise.

L'élaboration du plan de formation est assurée sous l'entière responsabilité et volonté de l'employeur et peut-être à l'initiative de l'employeur ou du salarié.

Le plan de formation peut servir à assurer l'adaptation du salarié à son poste, ou à l'évolution de son poste.

Il peut s'agir d'un développement ou d'une mise à niveau de compétences.

L'employeur peut également financer cette formation dans le cadre d'un "développement personnel".

Si vous êtes **demandeur d'emploi**, votre conseiller intervient afin de mettre en place votre projet de formation. Il vous aide à déterminer la formation la plus adaptée à votre profil et qui correspond le mieux à votre projet professionnel.

Il vous aide également à trouver le financement. Enfin, si vous avez besoin d'un aménagement technique ou organisationnel pour suivre votre formation, c'est aussi avec lui qu'il faut le mettre en place avant de nous contacter.

**Pour plus d'informations sur vos droits : [le site de l'AGEFIPH](#) ou le site [HANDITEC / HANDROIT](#).**

## **Comment effectuez votre demande de financement ?**

La première étape sera de nous contacter afin que nous puissions évaluer au mieux vos objectifs et adapter la formation en fonction de votre handicap.

Ensuite, nous vous envoyons un dossier comprenant un devis et une convention de formation accompagnée du programme détaillé qui a été établi à la suite d'un entretien préalable avec l'équipe pédagogique.

**Effectuer vos démarches dès que possible pour une prise en charge dans les délais suivant votre situation.**

Pour en savoir plus [nous contacter](#).

CATALOGUE DE FORMATIONS DISPONIBLE [ICI](#)

